[](https://www.kla.tv/12398)

Voler des enfants au lieu d’en prendre soin : une pratique juridique contradictoire !

**En janvier 2018, les médias publics ont rapporté le cas d'un garçon de 9 ans en Allemagne. Pendant deux ans il a été prostitué par sa mère sur Internet et a été abusé par des hommes en Allemagne et à l'étranger.**

En janvier 2018, les médias publics ont rapporté le cas d'un garçon de 9 ans en Allemagne. Pendant deux ans il a été prostitué par sa mère sur Internet et a été abusé par des hommes en Allemagne et à l'étranger. Bien qu'un délinquant sexuel condamné vive avec le garçon et sa mère en dépit d'une interdiction judiciaire, le garçon, selon la justice et les services de protection de la jeunesse, ne pouvait pas être placé sous une tutelle protectrice de manière permanente. Comment une telle omission flagrante peut-elle se produire et où est l'indignation des médias dits de qualité ?  
  
D'un autre côté, il existe d'innombrables cas qui prouvent qu'il est facilement possible de retirer des enfants de leur milieu familial pour des raisons beaucoup moins graves et de les placer ensuite sous la tutelle de l'État.   
L'avocat allemand Rainer Bohm accuse par exemple les services de protection de la jeunesse d’avoir arraché à leur famille en 2015, plus de 35 000 enfants. Seuls 12 223 cas l’ont été pour soupçon de mauvais traitements ou d'abus. Selon lui, environ 23 000 enfants ont été retirés à leur famille simplement à cause de problèmes relationnels, de maladie, de dépression d'un parent, de difficultés scolaires, de rivalités entre frères et sœurs ou parce qu’ils étaient dépassés suite au divorce de leurs parents.  
Carsten Rummel, avocat à Munich, a déclaré en 2006 lors d'une conférence de presse à Bolzano sur le thème du retrait d'enfants par les services allemands de protection de la jeunesse :   
  
 « Aujourd'hui, il est possible que des familles totalement innocentes soient privées de leurs enfants parce qu'un employé du bureau local de protection de la jeunesse reçoit une information anonyme sur un risque pour le bien-être d'un enfant et, par précaution, il saisit ce dernier avant que l'affaire ne soit examinée. »   
  
Dans le cas du garçon de 9 ans, le service de protection de la jeunesse et aussi la justice ont examiné l'affaire, mais ont justifié le fait de ne pas le mettre sous tutelle, par la jurisprudence de la Cour constitutionnelle fédérale. Elle stipule que d'autres mesures doivent d'abord être prises avant que l'enfant ne soit séparé de sa famille. Quelle réaction contradictoire ! Lorsque le bien-être de l'enfant est clairement menacé, les services se réfèrent à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle. Là où, par contre, il n'y a pas de danger réel, certains enfants sont enlevés à leurs parents par la force brutale, prétendument pour les protéger de ces derniers. Comment expliquer une telle pratique juridique contradictoire ? Un petit nombre d’avocats, de psychologues, d’experts et de journalistes font preuve de courage et parlent déjà d'une toute-puissance des services de protection de la jeunesse, d'un système mafieux, de corruption et de chantage jusqu'aux plus hautes sphères politiques et judiciaires.   
Regardez les émissions complémentaires que Kla.TV a déjà diffusées. Malheureusement, les médias principaux s'avèrent une fois de plus être des dissimulateurs et des hommes de mains... Par exemple, ils ont rapporté dans l’émission « Gagner de l'argent avec les enfants » que l'augmentation constante du nombre de retraits d'enfants est avant tout une question d'affaires plutôt que de bien-être de l'enfant. Néanmoins, cela n'a pas entraîné d'efforts d’enquête ni de conséquences en droit pénal. Même les films « Operation Zucker » (Opération sucre) et « Jagdgesellschaft - Operation Zucker » (Opération sucre - Société de chasse), diffusés par la 1ère chaîne de télévision allemande ARD en 2012 et 2016, n'ont pas déclenché d'autres reportages révélateurs. Et ce malgré le fait que des recherches crédibles avaient montré que des enfants en Allemagne étaient victimes d'abus sexuels ciblés. Les auteurs de ces actes sont pour la plupart des membres très respectés de notre société.   
Une percée finale ne semble donc possible que si l’ensemble encore intègre de la « justice restante » et des « médias restants », c'est-à-dire les juges, les procureurs, les agents de protection de la jeunesse et les journalistes honnêtes et intègres, font enfin preuve de courage moral ; je veux parler de ceux qui se soucient du bien-être réel des enfants, des familles et de la société dans son ensemble, et de ceux qui dénoncent les pratiques corrompues et criminelles et demandent des comptes aux auteurs de ces agissements.

**de a.h.**

**Sources:**

SOURCES :  
[www.karin-jaeckel.de/aktuelles/Kindesentziehg\_Bild\_Vortrag2.pdf](https://www.karin-jaeckel.de/aktuelles/Kindesentziehg_Bild_Vortrag2.pdf)  
[www.youtube.com/watch?v=WO-krV5R0sw&amp;feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=WO-krV5R0sw&amp;feature=youtu.be)  
<https://rtlnext.rtl.de/cms/9-jaehriger-aus-freiburg-an-paedophile-verkauft-mutter-des-taeters-kannte-seine-neigung-4139176.html>  
[www.anwalt.de/rechtstipps/jugendaemter-hebeln-elternrechte-aus\_089895.html](https://www.anwalt.de/rechtstipps/jugendaemter-hebeln-elternrechte-aus_089895.html)  
<http://programm.ard.de/?sendung=2810613932810271>  
<https://www.kla.tv/7929>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#VolEnfants - d'enfants - [www.kla.tv/VolEnfants](https://www.kla.tv/VolEnfants)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.